

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Laboratoire habilité par le Ministère chargé de la santé en application de l'article R*.1321-52 du code de la santé publique

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Certificate of sanitary conformity

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la Santé
Direction Générale de la Santé DGS/SD7A N° 571 du 25 Novembre 2002

Coordonnées du demandeur d'ACS / Contact details of the ACS owner :

UVGERMI

ZAC de la Nau

19240 SAINT VIANCE

Nom de l'accessoire représentatif / Reference of the representative accessory :

Réacteur UV résidentiel / Residential UV reactor

GERMI ULTRA500

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :

24 ACC LY 232

Date de réalisation des essais d'inertie selon la norme XP P41-280 : Aucun essai n'est nécessaire pour délivrer l'ACS

Tests date (according to the standard XP P 41-280) : No testing is required to issue this ACS

Commentaires : les composants organiques sont conformes à l'arrête du 29 mai 1997 modifié. Les composants métalliques sont conformes à l'arrêté du 25 juin 2020.

Comments : organic components are compliant with the decree dated 29th May 1997 modified. Metallic components are compliant with the decree dated 25th June 2020.

Famille d'accessoires couverte par l'ACS / Accessories' family covered by this certificate :

Réacteur UV résidentiel / Residential UV reactor

Références / References (5 références) :

GERMI ULTRA500

GERMI ULTRA1000

GERMI 1000

GERMI UVLIGHT

GERMI UV2000 LIGHT

En fonction de la configuration de l'alimentation électrique des réacteurs, un suffixe peut être ajouté au nom du réacteur :

GERMI NOMxx, avec xx égal à E ou EJ.

Attestation délivrée par / Certificate issued by :

Christelle AUTUGELLE

Signature :

Responsable MCDE

CARSO - L.S.E.H.L.

Date de délivrance / Date of issue : 07 Mai 2024

Date d'expiration / Expiry date : 19 Décembre 2028

Commentaires / Comments : Renouvellement / Renewal 18 ACC LY 667.

L'ACS ne prend pas en compte l'efficacité de traitement des réacteurs UV. La lampe UV doit être autorisée par le Ministère de la Santé / The ACS does not take into account the efficiency of the UV reactors. The UV lamp must be authorized by the Ministry of Health.

Les appareils UV de cette ACS doivent être connectés à un réseau d'eau destinée à la consommation humaine (traitement d'affinage) / The UV systems of this ACS have to be connected to a water network for human consumption (refining treatment).

F_MC060-b 15/09/2014 MLN

Société par action simplifiée au capital de 2 283 622,38 Euros - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00042 - APE 7120 B - N° TVA : FR 82 410 545 313

Siège Social et laboratoire : 4, avenue Jean Moulin - CS 30228 - F - 69633 VENISSIEUX cedex - Tél. : (33) 04 72 76 16 16 - Fax : (33) 04 78 72 35 03

Site web : www.groupecarso.com - e-mail : mcde@groupecarso.com